

Rôle de la séance publique du 01/04/2026 à 10h30**Présidente** : Madame MASSIAS**Assesseurs** : Monsieur EVEN, Monsieur ETIENVRE, Monsieur PILVEN,
Madame MORNET, Madame PHAM et Madame AVENTINO**Greffier** : Madame SZYMANSKI**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT****01) N° 2401085 RAPPORTEUR : Mme AVENTINO**

Demandeur	GAZ RESEAU DISTRIBUTION DE FRANCE	AARPI FRECHE & ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE LA ROCHE-CLERMAULT	Me COUSSEAU
Autres parties	STE CONTRAY ENERGIE	SCP PIELBERG KOLENC

Demande l'annulation du jugement n° 2303393 en date du 23/02/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande d'annuler les décisions implicites de refus nées le 11/06/2023 du silence gardé par la commune de la Roche-Clermault sur la demande de « permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux » et la demande « d'arrêté de police de la circulation » présentées par la société GRDF le 11 avril 2023, ensemble la décision expresse du 3 octobre 2023 par laquelle cette commune a rejeté son recours gracieux.

02) N° 2401086 RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur	STE CONTRAY ENERGIE	SCP PIELBERG KOLENC
Défendeur	COMMUNE DE LA ROCHE-CLERMAULT	Me COUSSEAU
Autres parties	GAZ RESEAU DISTRIBUTION DE FRANCE	AARPI FRECHE & ASSOCIES

Demande l'annulation du jugement n° 2303393 en date du 23/02/2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande visant à obtenir l'annulation des décisions implicites de rejet du 14 juin 2023 nées du silence gardé par la commune de La Roche-Clermault sur les demandes de permission de voirie et de prise d'un arrêté de circulation formulées par la société Gaz Réseau Distribution De France (GRDF) en vue de la réalisation d'une canalisation de distribution de biogaz reliant l'unité de méthanisation à exploiter sur le territoire de cette commune et le réseau de distribution de gaz existant sur la commune de Chinon.